



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2018 conformément à l'article 148 du Code municipal. Voici les dates, les séances se tiendront les mardis et débuteront à 20 h.

- | | |
|-------------|---------------|
| ➤ 9 janvier | ➤ 3 juillet |
| ➤ 6 février | ➤ 7 août |
| ➤ 6 mars | ➤ 4 septembre |
| ➤ 3 avril | ➤ 2 octobre |
| ➤ 1 mai | ➤ 6 novembre |
| ➤ 5 juin | ➤ 4 décembre |

Séance spéciale sur le budget, **le mardi 18 décembre 2018.**

Les séances ont lieu au bureau municipal, au 806, rang de la Rivière Sud.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 14^e jour du mois de novembre 2017.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mardi 14 novembre 2017.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 14^e jour du mois de novembre 2017.

Sherron Kollar,
Directrice générale